

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

23 Dec 2024

ID : 022-212202626-20241218-2024\_12\_83-DE

**COMMUNE DE QUINTIN**  
**Département des Côtes**  
**d'Armor**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 18 décembre**  
**2024**

Convocation du :	12 décembre 2024
Date d'affichage :	12 décembre 2024
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	12
Votants :	15

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2024/12/83 (Nomenclature 7.1)**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Etaient présents :**

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - LE BRIS Isabelle - REPERANT Thibault - LE CHANU Fabienne - BOQUEHO Stéphanie.

**Absents excusés :** RUEN Pauline, COISY Thierry, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, AUBRY Charlène, GUILLEMOT Sébastien, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin et POISSON François.

**Procuration :**

COISY Thierry à CARRO Nicolas

AUBRY Charlène à LE CHANU Fabienne

LE FUR Corentin à REPERANT Thibault

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Isabelle AUBRY.

**Attribution d'une subvention de 1 000€ au titre du fonds de réserve « Grandes catastrophes et actions humanitaires » en faveur de la population de Mayotte.**

**Rapporteur : Nicolas CARRO**

23 DEC 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1115-1 du CGCT relatif au soutien aux actions humanitaires.

VU l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Quintin tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- octroyer une subvention d'un montant de 1 000 €
- à l'organisme du choix du Maire parmi Pompier International des Côtes d'Armor, La Croix-Rouge Française ou La Protection Civile et selon arrêté municipal.

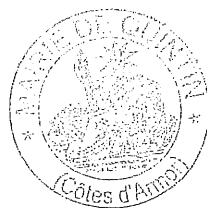
Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 1000 € au profit de la population de Mayotte au titre du fonds de réserve « Grandes Catastrophes et Actions Humanitaires » selon arrêté municipal.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire  
Nicolas CARRO



La secrétaire de séance,  
Isabelle AUBRY

